

# SÉANCE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASSOCIATION REGIONALE POUR L'ACTION SOCIALE DE L'OUEST LAUSANNOIS

(Communes de Bussigny, Chavannes-près-Renens, Crissier,  
Ecublens, Renens, St-Sulpice et Villars-Ste-Croix)

Mardi 28 septembre 2022 à 18h30  
En la salle de conférences de l'Auberge du Motty à Ecublens

## Conseil intercommunal :

Présidence : Mme Arun Bolkensteyn – Conseillère communale – Bussigny  
M. Daniel Berdoz – Conseiller communal – Bussigny  
Mme Gerardina Rigamonti – Conseillère communale – Chavannes-p-Renens  
Mme Amanda Bovey – Conseillère communale – Crissier  
M. Pascal Maeder – Conseiller communal – Crissier  
Mme Amelia Amiguet-Vercher – Conseillère communale – Ecublens  
Mme Daniela Miéville – Conseillère communale – Ecublens  
Mme Rosana Joliat – Conseillère communale – Renens  
M. Ali Korkmaz – Conseiller communal – Renens  
Mme Maria Sisto – Conseillère communale - Renens  
M. Nicolas Guillot – Conseiller communal – St-Sulpice  
Mme Jacqueline Pernet – Conseillère générale – Villars-Ste-Croix  
Mme Nadia Schmid – Conseillère générale – Villars-Ste-Croix

## Comité de direction :

Mme Pascale Manzini, Présidente – Conseillère municipale – Ecublens  
Mme Patricia Spack Isenrich – Conseillère municipale - Bussigny  
M. Eduardo Camacho-Hübner – Conseiller municipal – Chavannes-p-Renens  
Mme Caroline Albiker-Pochon – Conseillère municipale – Crissier  
M. Olivier Matthey – Conseiller municipal – St-Sulpice  
Mme Nicole Cattano – Conseillère municipale – Villars-Ste-Croix

## Conseil intercommunal :

Excusés : M. David Raccaud – Conseiller communal – Bussigny  
Mme Selma Varki – Conseillère communale – Chavannes-p-Renens  
Mme Gladys Zürcher – Conseillère communale – Ecublens  
Mme Lysiane Adamini – Conseillère communale - Renens  
M. Patrick Strobel – Conseiller communal – St-Sulpice

## Comité de direction :

Excusée : Mme Karine Clerc – Conseillère municipale – Renens

## Invités :

M. Christophe Milardi, Directeur ARASOL  
Mme Annie Siegler, Directrice adjointe ARASOL  
M. Claude Salzmann, Boursier communal d'Ecublens

## Secrétaire :

Mme Annie Siegler

## ORDRE DU JOUR

1. Communications de la Présidente
2. Assermentations des nouveaux membres du Conseil intercommunal
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance du 14.06.2022
5. Communications de la Présidente du CODIR
6. Communications du directeur de l'ARASOL
7. Présentation et adoption du budget 2023 de l'ARASOL, y compris du rapport de la commission de gestion
8. Fixation de la prochaine séance
9. Divers

### 1. Communications de la Présidente

La présidente ouvre la séance à 18h40. Elle remercie la commune d'Ecublens pour la salle ainsi que pour la verrée qui sera offerte à l'issue de cette séance.

La direction a reçu aujourd'hui la démission de Mme Nela Anguelova, représentante de la commune de Chavannes-près-Renens. Il est précisé que celle-ci n'a jamais été assermentée puisqu'elle n'a jamais pu venir aux séances depuis le début de la législature. La Municipalité de Chavannes-près-Renens a écrit pour nous informer qu'elle serait remplacée par Mme Gerardina Rigamonti.

Selon l'art. 10, al. 2 des statuts de l'ARASOL, elle n'a pas encore été officiellement désignée par le Conseil communal. Pour éviter tout vice de procédure, elle sera assermentée lors de la prochaine séance du printemps et n'aura qu'une voix consultative à la séance de ce jour. La présidente lui souhaite la bienvenue et l'invite à rester après la séance pour faire connaissance avec les autres membres du Conseil intercommunal.

D'autre part, la Présidente du CI a reçu de la part de M. Ali Korkmaz de Renens la copie d'une communication qu'il avait faite au Conseil communal lors de la séance du 8 septembre dernier. Dans celle-ci il informe de sa décision de démissionner du groupe des socialistes de la commune de Renens ainsi que du parti socialiste tout en continuant à siéger au Conseil communal en tant qu'indépendant. Mme A. Bolkensteyn informe qu'à ce titre-là, il est toujours éligible au sein du CI de l'ARASOL, puisque selon l'art. 11 al. 3 des statuts de l'ARASOL il y a vacance du poste que lorsqu'un candidat perd sa qualité d' élu communal ou est élu au CODIR. A ce jour il n'a ni perdu sa qualité d' élu communal, ni démissionné du CI et siège toujours au Conseil communal de Renens comme indépendant. Pour la séance de ce soir, sa qualité de membre n'est pas remise en question.

La Présidente ouvre la discussion sur ces communications. La parole n'est pas demandée.

### 2. Assermentations des nouveaux membres du Conseil intercommunal

Ce point est reporté à la prochaine séance pour assermenter Mme Gerardina Rigamonti.

### 3. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour, pour lequel il est précisé qu'il ne s'agit pas d'adopter le budget 2022, mais le budget 2023, est adopté à l'unanimité, sans autre remarque.

#### **4. Adoption du procès-verbal de la séance du 14 juin 2022**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité, sans commentaires, avec remerciements à son auteur.

#### **5. Communications de la Présidente du CODIR**

##### **5.1. Ouverture de la Porte d'Orientation Sociale**

La direction mène à bien ce projet qui est très important dans le paysage social régional. Ce projet, pilote au niveau des RAS, est présenté au canton parmi d'autres projet dans le cadre de « Vaud pour Vous ». Cette démarche consiste à obtenir une reconnaissance cantonale, qui permettrait un financement total ou tout du moins partiel, en complément de celui de la région. Elle se réjouit d'amener une plus-value dans l'accueil et les réponses à donner à la population et remercie particulièrement M. Milardi et la direction pour tout le travail effectué pour mener à bien ce projet.

##### **5.2. Nouvelle grille salariale**

Celle-ci sera travaillée en 2023.

Mme A. Bolkensteyn ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

#### **6. Communications du directeur de l'ARASOL**

**6.1. Baisse de dossiers**, toujours confirmée malgré les alertes de récession qui s'affichent. Cette baisse de dossiers impactera obligatoirement le financement cantonal 2022, qui ne couvrira probablement pas les charges, entraînant de puiser dans les réserves. La direction, qui doit assurer la bienfaisance de la gestion des dossiers, a toutefois décidé de ne pas renouveler deux contrats à durée déterminée.

##### **6.2. Appel à projets « Vaud pour Vous »**

Le projet pour la Porte d'Orientation Sociale a donc été déposé, sujet qui sera repris lors de la présentation du budget, plus loin.

Un autre projet a été déposé. Il s'agit d'un soutien à la population pour l'utilisation des outils numériques. Pour l'établissement de ce projet, l'ARASOL s'est associée avec la région Prilly/Echallens et un groupe de bénévoles qui interviendraient dans des lieux neutres pour aider des personnes qui ne savent pas faire fonctionner leur smartphone, leur tablette, etc. Cela permettrait de réduire le décalage d'une certaine population avec le fonctionnement de la société, dans la numérisation et la digitalisation de la vie courante.

##### **6.3. Présence de l'ARASOL hors murs**

Tout événement ou manifestation dans l'une des communes de l'Ouest lausannois peut être une plateforme pour l'ARASOL pour se faire connaître et expliquer les prestations qui peuvent être proposées. M. Ch. Milardi réitère sa demande que l'ARASOL puisse être invitée à participer pour toucher une population qui n'ose pas forcément faire la démarche de venir se présenter dans les locaux de l'ARASOL.

Mme A. Bolkensteyn ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

#### **7. Présentation et adoption du budget 2023 de l'ARASOL, y compris du rapport de la commission de gestion**

Une présentation résumée des points principaux est entreprise par le directeur.

Eléments principaux développés :

- Financement par le canton de toutes les activités du CSR et de l'AAS depuis 2022.  
Pour la première fois le budget 2023 de l'AAS est soumis au canton pour approbation.
- Augmentation de la couverture de l'assurance maladie, d'une part pour ramener le délai de carence, pris en charge par l'ARASOL, de 150 jours à 90 jours. D'autre part, pour couvrir l'abandon du versement d'une rente provisoire en cas d'incapacité par la CIP, soit par une couverture supplémentaire de 40 %, amenant le versement des APG à 80 % par l'assurance maladie.  
Une étude a été faite par un courtier afin de mettre en concurrence les assurances maladie au vu de ces changements annoncés. Au final, la Vaudoise (notre assureur depuis 1997) s'est affichée loin derrière Visana en termes de cotisation sur les deux prochaines années. Le Comité de direction a donc décidé de changer d'assureur au 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour Visana.
- Redimensionnement du secrétariat de l'ARASOL en identifiant plus précisément les tâches liées aux séances et le temps nécessaire à les effectuer. Ce constat recalibre la charge à 12 % au lieu de 8 %, ajustant ainsi son financement à la hausse.
- Renouvellement du collège de direction (3 départs en retraite en 2024).  
Il s'agit de la responsable des finances, de la communication et des ressources humaines. Ce bouleversement structurel doit être analysé. Il est prévu qu'un consultant extérieur soit mandaté pour faire un état des lieux afin de reprendre l'organigramme et l'organisation de la direction.
- Pérennisation de la Porte d'Orientation Sociale par un budget régional, au cas où le canton ne s'imposerait pas comme financeur principal.  
Travaux d'aménagements importants dans les locaux de l'AAS (création de box d'entretien) prévus jusqu'au 25 novembre prochain, pour amener à une ouverture de la POS début décembre (présentation des plans au CI). Le budget est contenu en revoyant les priorités des postes.

Il reste encore à :

- Inventorier les prestations de tous les intervenants externes et coordonner leur présence.
- Paramétrer la centrale téléphonique avec un seul numéro d'entrée.
- Travailler sur la signalétique des locaux.
- Déterminer la date d'ouverture de la POS.
- Mettre en place la stratégie de communication.
- Réfléchir aux indicateurs d'évaluation (en collaboration avec la Haute Ecole Sociale).

Pour 2023, il s'agira :

- de coordonner les prestations de l'ARASOL afin de donner un message clair aux usagers.
- De forcer sur les espaces de communication inter-métiers (challenge important au niveau du personnel).
- D'introduire progressivement les partenaires régionaux.

Dans le budget proposé il s'agit de répondre à l'appel d'air que cette infrastructure va créer (augmentation de la fréquentation de la structure). Il s'agira d'y répondre en augmentant les ressources.

La Présidente ouvre la discussion sur cette présentation qui engage sur l'organisation plus en détails de la prise en charge d'un usager. Il est également repris l'accès par Internet avec éventuellement une adaptation dans deux ou trois langues.

Puis, le budget est repris page par page.

Il est demandé au niveau du préambule, ce que sont les prestations transversales. Il s'agit de prendre en compte le travail de la direction, de la logistique et de l'informatique autant pour le CSR que pour l'AAS (appelées également support à la structure).

Il est encore demandé si les augmentations des coûts de l'énergie ont été intégrées au budget. A défaut d'informations connues, le coût de l'électricité a été revu à la hausse pour 1/3 seulement. Il est possible que cette estimation soit insuffisante.

En ce qui concerne le fonctionnement de la POS, il n'a pas été prévu d'engagements de ressources supplémentaires, si ce n'est une coordinatrice à 50 %. Il s'agira de prendre les ressources à l'interne, que ce soit au niveau du CSR que de l'AAS.

Il est précisé encore que les apprentis ne sont pas compris dans la masse salariale du CSR mais sont comptabilisés sous « Formation ». Dans l'idéal, il y a deux apprentis, l'un financé par le canton, l'autre par la région. Ceux-ci ne font pas partie du personnel, étant régis par la Loi sur la formation professionnelle.

Il n'y a pas d'autres questions.

Mme A. Amiguet fait lecture des conclusions du rapport de la commission de gestion. Celle-ci recommande d'approuver le budget 2023 de l'ARASOL.

*Elle note, en remarque, que les effets de la situation géopolitique actuelle sur le budget 2023 de l'ARASOL ont été sous-estimés, que ce soit au niveau des augmentations de charges liées à l'énergie ou concernant l'indexation des salaires des collaborateurs.*

*Elle émet le vœu que la direction de l'ARASOL, en fonction de l'IPC d'octobre, prévoit une indexation des salaires supérieure à 1 %.*

Il est précisé par Mme P. Manzini que le budget d'une manière linéaire est toujours construit avec 1 % d'indexation. Début novembre, le CODIR prend sa décision en fonction de l'IPC du mois d'octobre. Toutefois, l'idée est de suivre l'indexation du canton, celui-ci étant le maître financeur de l'ARASOL. Elle précise encore que le personnel de l'ARASOL a obtenu une indexation de 1 % pour 2022, qui n'a pas été suivie dans l'administration. Une discussion s'ensuit sur le mouvement des syndicats au niveau du service public.

Mme A. Bolkensteyn précise encore que comme il s'agit d'un vœu et non d'un amendement, il n'y a pas de vote, mais elle invite chacun/e à s'exprimer sur le sujet.

La parole n'est plus demandée.

La Présidente du Conseil intercommunal procède au vote du budget 2023 de l'ARASOL.

Les membres du Conseil intercommunal lèvent la main. Il n'y a pas d'avis contraire, mais 1 abstention.

Le budget 2023 de l'ARASOL est donc adopté à l'unanimité des voix exprimés, avec 1 abstention.

Elle remercie le CODIR pour son travail et Mme Amiguet pour le rapport de la commission de gestion.

## 8. Fixation de la prochaine séance en 2023

Conseil intercommunal : le mardi 13 juin 2023 à 18h30 (lieu à préciser)

Commission de gestion : le mardi 9 mai 2023 à 18h00 au CSR

Les séances pour août/septembre seront fixées début d'année, une fois que les dates pour les conseils communaux et généraux seront connues. Un doodle sera effectué.

## 9. Divers

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 19h50.

Mme Arun Bolkensteyn invite les membres du Conseil intercommunal et du Comité de direction à partager autour d'un apéritif dînatoire.

**La Présidente**

  
**Arun Bolkensteyn**

**La Secrétaire**

  
**Annie Siegler**